



L'EPAM est une association qui comporte 3 sections : Nihon-Taï-Jitsu, Judo, et Wushu, qui se partagent le dojo du complexe sportif Robert Moy (rue des Tourterelles 22190 Plérin).

Président EPAM	Jean-Pierre Hamon	06.10.52.65.62
Président section Nihon-Taï-Jitsu	Yves Lechat	06.61.63.92.64

Professeurs de la section Nihon-Taï-Jitsu :

Yves Lechat		6° dan Nihon-Taï-Jitsu 5° dan de Nihon-JuJitsu	BEES1, DEJEPS,	06.61.63.92.64
Loic Kervinio		5° dan Nihon-Taï-Jitsu 3° dan de Nihon-JuJitsu	Diplôme d'Instructeur Fédéral	06.37.51.10.82
Jean-Pierre Hamon		4° dan Nihon-Taï-Jitsu 3° dan de Nihon-JuJitsu	Diplôme d'Instructeur Fédéral	06.10.52.65.62

Description de la discipline

Nous pratiquons une self-défense à mains nues, appelée Nihon-Taï-Jitsu au Japon reconnu comme un style de Karaté par notre fédération de tutelle la F.F.K. (Fédération Française de Karaté)

Nous apprenons à nous défendre contre différentes situations en utilisant les poings, pieds et aussi les projections et clés. Depuis la création 37 personnes du club ont obtenu le grade de ceinture noire.

Principalement axé vers la défense personnelle notre pratique est également adaptée aux femmes, tous les cours sont mixtes.

Notre discipline est enseignée et pratiquée dans le respect d'autrui et vise le développement de l'individu au sein du groupe quelles que soient les motivations personnelles ;

- améliorer sa santé - la confiance en soi - sa sécurité - devenir plus fort - se maîtriser

- améliorer son équilibre - sa concentration - sa résistance à l'effort - sa souplesse...

Nous insistons sur la nécessité de s'entraîner régulièrement, principale condition de toute progression. Les enfants doivent être personnellement volontaires, une telle pratique ne pouvant leur être imposée.

Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement les samedis 23 et 30 septembre de 10h30 à 12h00 au dojo, veuillez nous retourner en une seule fois :

- L'enveloppe d'inscription signée
- Le certificat médical n'est plus obligatoire. Néanmoins, vous avez un questionnaire de santé à compléter. Vous le trouverez sur le lien ci-joint :

<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/certificat-medical>

➤ Attention, **si une réponse positive a été donnée un certificat médical est obligatoire**, dans le cas contraire, seule l'attestation sur l'honneur doit être retournée au club lors du dépôt du dossier d'inscription

- Le paiement des cours et licences soit 1 chèque du montant total annuel soit 4 chèques à l'ordre de l'EPAM NTJ
- Les chèques loisirs, coupons sport, chèques vacances, les chèques Pass'Sport
- Une photo d'identité et signer l'autorisation parentale (mineurs) stages, compétitions, transports, droit à l'image

➤ Pour les enfants nés entre 2017 et 2015, l'association ne prend pas de licence. L'association a souscrit un contrat auprès de la Maïf (Raqvam catégorie 2). C'est une assurance spécifique pour les sports de combat, elle n'est donc pas substituable. Si toutefois vous désirez prendre une licence pour votre enfant, la cotisation sera de 138€, 1 chèque de 40€ (licence + adhésion EPAM) et 2 chèques de 33€ et 1 chèque de 32€.



Pour plusieurs inscriptions d'un même foyer, nous accordons au 2ème inscrit (et suivants) une réduction de 20 € sur l'année, ainsi que pour les étudiants et les demandeurs d'emploi (voir la trésorière). La réduction s'appliquera sur le dernier chèque.

Année de naissance	Jours	Horaires	Total annuel en 1 chèque	Chèque n°1	Chèques n° 2, 3 et 4
2017 à 2015	Lundi ou Mercredi	17h45 à 19h00 14h30 à 15h45	120 €	Assurance MAIF 19€ + adhésion EPAM 3€ 22€	1°trim: 33 € 2°trim: 33 € 3°trim: 32 €
2014 à 2012	Mercredi Vendredi	16h00 à 17h30 17h00 à 18h00	165 €		1°trim: 42 € 2°trim: 42 € 3°trim: 41 €
2011 à 2009	Mercredi Vendredi	17h30 à 19h00 18h00 à 19h00	175 €	Adhésion EPAM 3 € Licence FFKDA 37 €	1°trim: 45 € 2°trim: 45 € 3°trim: 45 €
2008 à 2006	Lundi Mercredi Vendredi	19h00 à 20h30 19h00 à 20h30 19h00 à 20h30	185 €	40€	1°trim: 49 € 2°trim: 48 € 3°trim: 48 €
2005 et plus	Lundi Mercredi Vendredi	19h00 à 20h30 19h00 à 20h30 19h00 à 20h30	205 €		1°trim: 55 € 2°trim: 55 € 3°trim: 55 €

Indications supplémentaires

Modalités de paiement

A l'inscription, le règlement des cours pour l'année vous sera demandé par chèque à l'ordre de l'EPAM Nihon Taï Jitsu. Vous pouvez régler en 1 ou 4 fois selon les modalités du tableau ci-dessus. L'EPAM accepte en paiement les tickets loisirs de la CAF, les chèques vacances (ANCV), les coupons sports, les chèques Pass'Sport. Seuls les déménagements et les arrêts médicaux justifiés, supérieurs à un mois, peuvent donner lieu à remboursements (sur demande écrite) à voir avec la trésorière ou le Président.

Inscription en cours de saison

La licence annuelle et l'adhésion à l'EPAM sont payables en totalité qu'elle que soit la date d'inscription. La cotisation sera proportionnelle au nombre réel de mois de pratique (voir avec les enseignants).

Deux cours d'essai gratuits

Chacun peut participer à deux séances d'essai gratuit. Pour les enfants de moins de 15 ans, la présence des parents dans la salle est indispensable durant les deux cours d'essai.

Les cours et les vestiaires

Les cours ont lieu durant les périodes scolaires et sont interrompus durant les vacances scolaires des collèges. L'échauffement fait partie intégrante du cours. Il est impératif d'être prêt, en tenue, pour le début de la séance. Les pratiquants ne doivent porter aucun bijou sur le tatami (risque de blessure avec bagues, boucles d'oreilles...) Les cours sont publics, les parents peuvent y assister des gradins dans le plus grand silence. Dans les Vestiaires évitons les problèmes ... en n'y laissant ni argent ni bijoux. L'EPAM ne pouvant être tenue pour responsable d'éventuels vols dans les locaux.